

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance extraordinaire du 09 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le neuf octobre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents : Olivier BERTRAND, Sylvie JOUBLIN, Jean-Marc ANIERE, Martine ARCHIERI, Stephen LYTTON Jean-Luc BURE, Carole PETIT, Evelyne ROBERT, Edouard DONABEDIAN, Hervé CHEVRIER Nadine ENGELMANN.

Secrétaire de séance : Nadine ENGELMANN

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation
6 octobre 2015

Date d'affichage
6 octobre 2015

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION SUR LE SOUHAIT DE RATTACHEMENT DE LA COMMUNE
D'ARCY A UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES APRES LA PROPOSITION DE
M. LE PREFET A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE
DE_2015_072**

Conformément à l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales, le délai de convocation de l'assemblée délibérante, fixé à 3 jours francs, dans les communes de moins de 3500 habitants, peut être abrégé par le Maire, en cas d'urgence, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc,

Monsieur le Maire explique aux élus ce qui a motivé cette convocation d'urgence, en l'occurrence, la prochaine réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale organisée le 12 octobre 2015 qui débâtera sur la prochaine fusion des Communautés de Communes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme l'urgence, qui s'attache à la tenue de cette séance extraordinaire afin de délibérer sur la question mise à l'ordre du jour,

Vu la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», adoptée le 16 juillet 2015,

Vu la proposition faite par M. le Préfet, en date du 21 septembre 2015, concernant le rattachement de la commune d'ARCY SUR CURE à la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan,

Vu les réunions organisées avec Messieurs les Présidents des Communautés de Communes Entre Cure et Yonne et Avallon-Vézelay-Morvan en date du 5 et 7 octobre 2015,

Vu la prochaine réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale organisée le 12 octobre 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, a décidé par 6 voix contre 5, de ne pas intégrer la nouvelle Communauté de Communes Entre Cure et Yonne et celle du Chablisien.

QUESTIONS DIVERSES

Commissions : Les commissions Habitat, Voirie, Economie et Cadre de Vie, social, emploi se réuniront courant novembre.

Plan Communal de Sauvegarde : un groupe de travail sera constitué afin de modifier le Plan Communal de Sauvegarde

Départ en retraite : Un élu s'inquiète si suite au départ de M. MEUNIER, M. CHAMPAGNAT a été mis au courant dans tous les domaines techniques de la commune. M. MEUNIER a travaillé en binôme pendant un an et demi avec M. CHAMPAGNAT et l'on pense qu'il a acquis les connaissances requises.

Document Unique d'évaluation des risques professionnels : Ce document doit être mis en place au sein de la commune, la question sera débattue lors du prochain conseil municipal

Noël des enfants : pour cette année, pas de changement dans l'organisation du Noël des enfants, un goûter sera organisé en décembre pour les enfants d'Arcy fréquentant le RPI de Précy-Arcy. La question sera revue pour Noël 2016.

La séance est levée à 23h05.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "ARCY SUR CURE" at the top and "YONNE" at the bottom, with a small star in the center.